

06 juin 2003 -17:00

Appartient à [Conseil des ministres du 6 juin 2003](#)

## Cellule Interdépartementale de Prévention

Sur proposition de M. Charles Picqué, Ministre de l'Economie et de Mme Annemie Neyts, Ministre chargée de l'Agriculture, le Conseil des Ministres a approuvé le rapport de la Cellule Interdépartementale de Prévention (CIP), en ce qui concerne l'année 2002.

Sur proposition de M. Charles Picqué, Ministre de l'Economie et de Mme Annemie Neyts, Ministre chargée de l'Agriculture, le Conseil des Ministres a approuvé le rapport de la Cellule Interdépartementale de Prévention (CIP), en ce qui concerne l'année 2002.

Durant l'année 2002, la CIP s'est essentiellement consacrée à la poursuite des missions qui lui avaient été confiées, à savoir: - assurer le suivi constant des règlements de contrôles européens par tous les services de contrôle, via un suivi strict des rapports et l'effort dans la continuité des activités des services, compte tenu des diverses restructurations Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire, Régionalisation, Copernic);- vérifier l'application concrète des instructions existantes sur le terrain, par des missions préventives de contrôle;- s'assurer de la bonne coordination des missions de l'Union européenne.Par ailleurs, l'exercice 2002 a été une année de transition pour la CIP. Elle a ainsi vu l'Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire devenir opérationnelle et la fin de la régionalisation des matières agricoles.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe